



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE THONON-LES-BAINS (HAUTE-SAVOIE)

REGISTRE DES DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Décision du Président prise par délégation du Conseil d'Administration

Décision du 19 juin 2023

DEC_230619_340

FINANCES

OBJET : Résidence Autonomie Les Ursules : Signature d'un avenant au contrat de location de la fontaine à eau

Nous, Président du Centre Communal d'Action Sociale de Thonon-les-Bains,

Vu le décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004,

Vu l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Thonon-les-Bains du 11 août 2020 donnant délégation de pouvoirs à M. le Président pendant la durée de son mandat pour régler les affaires prévues à l'article susvisé,

Considérant que la société LOCA SERVICE a revue le montant de la prestation de la location de la fontaine à eau au sein de la résidence Autonomie Les Ursules,

Sur proposition de Madame la Directrice du C.C.A.S.,

DECIDONS

Article 1 : La signature d'un avenant au contrat de location de la fontaine à eau de la résidence autonomie Les Ursules avec la société LOCA SERVICE pour un montant de 30€ HT par mois.

Article 2 : L'avenant prend effet à compter 1^{er} juillet 2023. Les autres articles du contrat initial restant inchangés.

Article 3 :

Madame la Directrice du C.C.A.S,

Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Thonon-les-Bains, sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Président du C.C.A.S.
Christophe ARMINJON



Un exemplaire de la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Président de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans ce délai ou à compter de la réponse de la commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Publié
le 23/06/2023